

Certificat en droit de l'entreprise et du travail - 4436

RESPONSABLE :

Gatineau

Daniel Pelletier
Co-directeur de module

Pour de plus amples informations :

Téléphone : 819 595-3900, postes 1512 et 1629.
Courriel : modadm@uqo.ca

SCOLARITÉ :

30 crédits, Premier cycle

OBJECTIFS :

Le programme de certificat en droit de l'entreprise et du travail vise à familiariser l'étudiant aux règles juridiques reliées à l'entreprise et à ses principales activités ou au travail salarié. Ainsi, que la réalité soit actuelle ou à venir pour le gestionnaire, le conseiller, le consultant, l'administrateur, le comptable ou pour la personne qui s'y intéresse dans un but de culture générale, le programme de certificat en droit de l'entreprise et du travail propose d'initier l'étudiant aux concepts fondamentaux du droit québécois.

À cette fin, l'étudiant sera appelé à distinguer le régime général ou Code civil et les régimes particuliers. L'étudiant comprendra l'importance d'associer des faits à des conséquences juridiques afin de déterminer la règle de droit applicable. Il apprendra aussi à rattacher cette règle au contexte politique et social. L'étudiant sera également initié au vocabulaire juridique et au syllogisme juridique.

Sur le plan des habiletés et des aptitudes, chaque matière enseignée dans le cadre du programme fera appel à la méthode de cas pratiques où l'étudiant doit déterminer les faits pertinents, élaborer une théorie de la cause pour enfin proposer une manière d'agir.

INFORMATIONS SUR L'ADMISSION :

Lieu d'enseignement	Régime	Trimestres d'admission		
		Automne	Hiver	Été
Gatineau	TP	✓	✓	

TP : Temps partiel

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Base études universitaires

Avoir réussi un minimum de 15 crédits universitaires, avec une moyenne cumulative d'au moins 2.0 sur 4.3 ou l'équivalent.

Base expérience

Posséder des connaissances appropriées et avoir travaillé au moins deux années (24 mois) à temps complet.

PLAN DE FORMATION :

Cours obligatoires

DRT1003	Droit des affaires
DRT1043	Principes de droit public
DRT1203	Fondements et méthodologie du droit
DRT1223	Droit de l'administration

Cours optionnels

Choisir 6 cours (18 crédits), dont au moins un cours du bloc "Option droit du travail" et un cours du bloc "Option entreprise":

Option travail

DRT1143	Arbitrage des griefs (DRT1183)
DRT1293	Contrat de travail en encadrement juridique du lien d'emploi
DRT1173	Droit appliqué en santé et sécurité au travail

DRT1183	Droit des rapports collectifs du travail
DRT1233	Droits et libertés fondamentaux

Option entreprise

DRT1073	Droit commercial
DRT1243	Droit de l'entreprise (DRT1073)
DRT1253	Droit de la faillite et de l'insolvabilité
DRT1263	Droit du commerce international
DRT1283	Droit immobilier

Cours commun aux deux blocs

ADM5023	Projet d'intervention en gestion
---------	----------------------------------

ADM5023**Projet d'intervention en gestion**

Objectifs : Permettre à l'étudiant de réaliser une synthèse des apprentissages acquis au cours de ses études en effectuant une intervention dans le milieu et en proposant des solutions pertinentes à une situation problématique.

Contenu : Différentes étapes d'intervention menant à la solution d'un problème de gestion dans le monde du travail. Principes de rédaction d'un rapport synthèse. Techniques de présentation des résultats devant un auditoire.

DRT1003**Droit des affaires**

Objectifs : Permettre à l'étudiant en administration de mieux percevoir l'aspect juridique des fonctions et des activités du système économique dans lequel il sera appelé à travailler. L'initier à la pensée et au vocabulaire juridique dans les affaires.

Contenu : Introduction: définition des principaux concepts, source du droit québécois et administration de la justice. Patrimoine et biens. Droit de propriété. Étude des obligations. Théorie du contrat. Éléments de la responsabilité civile. Sociétés et compagnies. Lettre de change. Faillite.

DRT1043**Principes de droit public**

Objectifs : Permettre à l'étudiant en administration de mieux percevoir l'aspect juridique des activités du système économique, politique et social dans lequel l'État intervient et où il est appelé à oeuvrer.

Contenu : Étude des principes fondamentaux du droit public: principes de la légalité, séparation des pouvoirs et particularisme juridique de la Couronne. Interprétation de la loi et des règlements. Éléments de droit constitutionnel: répartition des pouvoirs, institutions parlementaires. Contrôle judiciaire de la législation déléguée et de l'acte judiciaire, quasi-judiciaire et administratif. Responsabilité de la Couronne. Éléments de droit municipal.

DRT1073**Droit commercial**

Objectifs : Permettre à l'étudiant de comprendre l'environnement légal de l'entreprise. L'initier aux problèmes légaux confrontant l'administrateur et l'entreprise.

Contenu : Structures organisationnelles et lois relatives aux corporations. Loi des valeurs mobilières. Loi de la faillite. Fiducie. Loi sur les lettres de change.

DRT1143**Arbitrage des griefs**

Objectifs : Préparer l'étudiant aux différents aspects de l'arbitrage des griefs et de ses implications et conséquences juridiques.

Contenu : Notion de conflit de droit, définition du grief, procédure interne des griefs et arbitrage des griefs. Pouvoirs et obligations de l'arbitre, déroulement de l'arbitrage et influence de la jurisprudence. Problèmes particuliers de la procédure, de la preuve, de l'interprétation de la convention collective, de la nature de la sentence et du contrôle de son exécution.

DRT1173**Droit appliqué en santé et sécurité au travail**

Objectifs : Comprendre le régime juridique de santé et sécurité au travail applicable au Québec, tant du point de vue de la prévention que de l'indemnisation.

Contenu : Étude de la Loi sur la santé et sécurité du travail, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ainsi que des principaux règlements relatifs à la santé et sécurité au travail. Regard sur l'applicabilité du Code canadien du travail au Québec. Interaction avec d'autres normes protégeant la santé des travailleurs, comme par exemple le harcèlement psychologique, l'obligation d'accommodement ou d'autres dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne... Analyse des droits et obligations que confèrent ces différentes législations aux intervenants (salariés, employeurs, syndicat, CSST, etc.). Jurisprudence et problèmes d'application. Nouveaux enjeux relatifs au cadre juridique de la santé et sécurité au travail.

DRT1183**Droit des rapports collectifs du travail**

Objectifs : Initier l'étudiant(e) aux principales législations qui encadrent les rapports collectifs du travail.

Contenu : Étude du Code du travail du Québec : notion de salarié(e), protection de l'activité syndicale et procédure d'accréditation, négociation collective, règlement des différends et conflits de travail, nature de la convention collective et arbitrage des griefs. Régimes spéciaux de rapports collectifs de travail dans les secteurs tels que la construction, la fonction publique, l'éducation, la santé et les services sociaux ou dans les secteurs couverts par les décrets de convention collective.

DRT1203**Fondements et méthodologie du droit**

Objectifs : Au terme de cette activité, l'étudiant-e sera en mesure de : 1) décrire les fondements du droit à travers les règles de droit; 2) identifier la contribution de celles-ci au développement des sociétés; 3) décrire l'interaction des droits et devoirs dans une perspective multidisciplinaire; 4) utiliser une approche d'analyse et de raisonnement des règles de droit.

Contenu : Origine et philosophie du droit. Sources des traditions juridiques canadiennes (régime de droit civil et de Common Law). Fondement et finalité des lois. Hiérarchie des lois (Code civil du Québec et Lois particulières) Notion

de droits et de devoirs (étendue et limites).

DRT1223**Droit de l'administration**

Objectifs : Au terme de cette activité, l'étudiant-e sera en mesure de : 1) décrire le vocabulaire juridique des lois relatives à l'administration; 2) identifier et utiliser des textes de loi relatifs à l'administration.

Contenu : Définition des principaux concepts de droit à être utilisés par l'administrateur public. Interprétation des lois et des règlements. La nature et la validité de la législation déléguée. Le contrôle judiciaire de l'administration et la notion d'acte " ultra vires ". Étude des lois concernant les structures locales de l'administration et les droits des usagers : code municipal, loi des cités et villes, loi des communautés urbaines et régionales, loi sur le regroupement, loi sur l'évaluation foncière. Les contrats de l'administration. La responsabilité délictuelle de l'administration.

DRT1233**Droits et libertés fondamentaux**

Objectifs : Au terme de cette activité, l'étudiant-e sera en mesure de décrire les fondements et la portée des lois concernant les droits de la personne dans un contexte de droit du travail.

Contenu : Étude de la Charte des droits et libertés de la personne - Charte du Québec - Charte du Canada. Distinction et particularités. Loi canadienne des droits de la personne. Discrimination et accommodement. Évolution jurisprudentielle.

DRT1243**Droit de l'entreprise**

Objectifs : Au terme de cette activité, l'étudiant-e sera en mesure de décrire les règles de droit spécifiques aux personnes morales et de les utiliser à des fins d'analyse.

Contenu : Étude des règles spécifiques aux personnes morales et évolution. Personne morale de droit privé et de droit public. Constitution, fonctionnement. Règles du capital-actions. Catégories d'actions et droits des actionnaires. Responsabilité des administrateurs. Régime fédéral et provincial de droit des compagnies.

DRT1253**Droit de la faillite et de l'insolvabilité**

Objectifs : Au terme de cette activité, l'étudiant-e sera en mesure de décrire les règles de droit applicables en droit de la faillite et de l'insolvabilité.

Contenu : Aperçu historique et évolution. Cession de biens (volontaire ou forcée). Saisine du syndic. Patrimoine de la faillite. Autorités administratives et représentatives. Créanciers en matière de faillite. Propositions concordataires. Atteintes au patrimoine de la faillite. Liquidation des actifs de la faillite. Libération du failli. Liens avec d'autres lois.

DRT1263**Droit du commerce international**

Objectifs : Au terme de cette activité, l'étudiant-e sera en mesure de décrire les règles de droit applicables aux opérations commerciales internationales.

Contenu : Droit national et droit international. Conventions internationales (GATT, Convention de Vienne, OMC et autres). Contrats et lois applicables, garanties, résolution de litiges. Mesures canadiennes de contrôle (tarifs douaniers et autres).

DRT1283**Droit immobilier**

Objectifs : Permettre à l'étudiant d'acquiescer les notions de base des lois statutaires reliées au domaine immobilier.

Contenu : Formes juridiques de la propriété immobilière; Droit de propriété, modalités et démembrements du droit de propriété (la copropriété, la propriété superficielle, les servitudes, l'usufruit, l'usage, l'emphytéose); Priorités et hypothèques; Vente et louage; Publicité des droits, possession et prescription acquisitive; Les éléments du raisonnement juridique; Survol de la Loi sur la fiscalité municipale.

DRT1293**Contrat de travail en encadrement juridique du lien d'emploi**

Objectifs : Initier l'étudiant aux aspects juridiques qui encadrent le lien d'emploi.

Contenu : Situer le droit du travail dans l'ensemble du droit. Regard sur les concepts, sources, caractères généraux du droit et juridiction des tribunaux. Partage constitutionnel de compétence en droit du travail. Étude des aspects juridiques entourant le lien d'emploi : contrat individuel de travail (nature juridique, obligations de l'employé et de l'employeur, durée et fin de contrat, sanction des obligations, responsabilité civile), normes minimales de travail (Loi sur les normes du travail), droits et libertés de la personne (Charte des droits et libertés de la personne et Charte canadienne des droits et libertés). Aperçu du régime juridique applicable à la santé et à la sécurité du travail (Loi sur la santé et la sécurité du travail, Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles).